

101 Bac vert

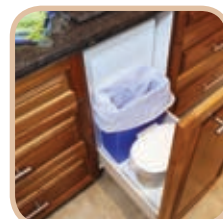


Programme de bac vert pour les déchets organiques :

Bac vert 101

Étape 1

Placez votre petit contenant à déchets organiques sur le comptoir ou sous l'évier, à portée de main.



Étape 2

Placez un sac compostable dans le petit contenant à déchets organiques. On peut acheter de tels sacs chez la plupart des détaillants.



Étape 3

Placez les déchets organiques ménagers dans le petit contenant à déchets organiques. Veuillez consulter la liste ci-jointe ou l'aimant de réfrigérateur afin de savoir ce qu'on peut y mettre.



Étape 4

À quelques jours d'intervalle ou lorsque le petit contenant à déchets est plein, enlevez son contenu et placez le sac compostable bien fermé (sans attache) dans le bac vert. Le couvercle du bac vert doit être bien fermé.



Étape 5

Placez le bac vert en bordure de la rue à 7 h, au plus tard, le jour habituel de la collecte, même s'il n'est pas plein.



Étape 6

Les équipes de collecte verseront les déchets organiques dans un véhicule de collecte double pour les articles recyclables et les déchets organiques. Le camion comprend deux compartiments permettant de séparer ces deux catégories.



Étape 7

Les déchets organiques sont ensuite apportés dans l'aire des déchets organiques.



Acceptables



Aliments

- fruits et légumes
- produits de viande et de poisson
- graisse et gras refroidis
- sauces
- produits laitiers
- œufs et coquilles d'œuf
- pâtes et riz
- pains et céréales
- produits et ingrédients de boulangerie
- noix et écales
- marc de café, filtres et sachets de thé

Articles en papier non recyclables

- moules à muffins en papier
- papier à congélation et papier ciré
- mouchoirs, serviettes, essuie-tout
- assiettes, gobelets et contenants à emporter
- carton ciré
- contenants de crème glacée
- sacs de sucre, de farine, de patates ou de maïs soufflé vides

Autre

- plantes d'intérieur avec terreau



Recherchez...

ces symboles sur les sacs compostables que vous achetez pour le bac à déchets organiques de votre cuisine et/ou votre bac vert.



Inacceptables

- couches
- produits d'hygiène féminine
- excréments et litière d'animaux familiers
- sacs en plastique et tout autre plastique
- mégots de cigarettes
- sacs d'aspirateur
- feuilles et résidus de jardin
- bran de scie / cendres
- déchets ménagers dangereux



À l'aire des déchets organiques, on ajoute des copeaux de bois aux déchets organiques et le mélange obtenu est brassé fréquemment afin que l'oxygène et l'eau y circulent. La température est vérifiée fréquemment et une fois le processus de compostage terminé, le produit est tamisé pour en éliminer les grosses particules et les matières non décomposables. Avant d'utiliser le compost, il faut s'assurer qu'il est conforme aux lignes directrices du ministère de l'Environnement. Si tel est le cas, on peut s'en servir à des fins d'aménagement paysager ou comme conditionneur de sol.





Si le bac vert se brise ou se fissure, la municipalité le remplacera-t-elle?

Oui. Composez le 3-1-1 pour savoir où vous en procurer un autre. Vous devrez apporter le bac endommagé.

Si le petit contenant à déchets organiques se brise ou se fissure, la municipalité le remplacera-t-elle?

Non. Vous pouvez utiliser un contenant à crème glacée ou un contenant de détergent à lave-vaisselle vide.

Puis-je mettre des feuilles et des résidus de jardin dans le bac vert?

Non. Les feuilles et résidus sont ramassés séparément, mais on peut tout de même les placer en bordure de la rue le jour habituel de la collecte. Il faut les attacher solidement en paquets et/ou les placer dans des sacs en papier compostable. Pour plus de renseignements, consultez notre site Web ou composez le 3-1-1.

Qu'arrive-t-il si des matières non acceptables se trouvent dans mon bac vert?

Dans cette catégorie, on trouve les plastiques standards et les autres matières non compostables. Si votre bac vert en contient, il ne sera pas vidé. Chaque résidente et résident doit donc en retirer les matières non acceptées, car ces dernières compliquent le processus de compostage, ce qui occasionne des coûts de production supérieurs et réduit la qualité du compost fini.

Je composte déjà mes déchets organiques. Puis-je refuser de participer au programme?

Bien sûr! Nous vous encourageons à continuer de faire du compostage domestique. Nous vous invitons également à participer au Programme de collecte des déchets organiques puisque certains produits qui ne sont pas compostables en ce moment y sont acceptés.

Quelle est la marche à suivre pour la collecte des bacs verts?

Placez votre bac vert en bordure de la rue le jour habituel de collecte, au même endroit. Les matières y seront recueillies par un véhicule de collecte double pour les articles recyclables et les déchets organiques. Le bac vert doit se trouver en bordure de la rue à 7 h, au plus tard, le jour de la collecte.

Où envoie-t-on les déchets organiques?

Les déchets organiques sont recueillis en bordure de la rue par des véhicules de collecte double puis apportés à l'aire des déchets organiques du site d'enfouissement de Sudbury.

Les animaux et les rongeurs peuvent-ils entrer dans les bacs verts?

Les bacs sont faits de matériaux durables à l'épreuve des rongeurs, mais on peut également adopter les mesures suivantes pour les en éloigner :

- Veuillez attacher solidement le couvercle du bac vert avant de le mettre en bordure de la rue.
- Dans la mesure du possible, sortez le bac vert le matin de la collecte (avant 7 h) et non la veille.
- Assurez-vous que toutes les matières se trouvent à l'intérieur du bac (aucun sac n'en sort).

Les bacs verts ou les petits contenant à déchets organiques dégagent-ils de mauvaises odeurs?

Les matières dans les bacs verts sont les mêmes qui se trouvent habituellement dans les contenants à déchets. Certaines dégagent parfois de mauvaises odeurs légères comme si elles se trouvaient dans une poubelle ou un contenant à déchets. Il est possible de minimiser ainsi ces odeurs :

- Rincez ou lavez souvent le bac.
- Mettez du papier au fond du bac vert et du petit contenant à déchets organiques pour absorber les liquides, par exemple du papier journal, du carton, des boîtes à oeufs en papier ou des essuie-tout.
- Congelez les viandes, le poisson et les os et placez-les uniquement dans le bac vert le matin de la collecte.
- Ne mettez rien de chaud dans le bac à déchets organiques. Cela pourrait décomposer les sacs compostables trop rapidement.
- Mettez uniquement des matières organiques dans des sacs bien attachés dans les bacs verts. Le couvercle aussi doit être bien fermé.
- Mettez le bac vert en bordure de la rue toutes les semaines, même s'il n'est pas plein.

Pourquoi est-il interdit d'utiliser des sacs en plastique dans les bacs verts et les bacs à déchets organiques?

Ces sacs ne sont pas compostables. Seuls ceux qui sont certifiés compostables sont acceptés dans les bacs à déchets organiques.

Où puis-je me procurer des sacs compostables?



qu'ils sont certifiés compostables.

Les sacs compostables sont en vente dans la plupart des détaillants. Assurez-vous



Plus d'information :

Ville du Grand Sudbury
Division des Services
de l'environnement

Téléphone : 3-1-1
Télécopieur : 705.671.1148

www.grandsudbury.ca/gestiondesdechets